

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Argon 98% - Hydrogène 2%
Description chimique	Argon 98% - Hydrogène 2%
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement REACH	-
Formule chimique	Ar, H ₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Gaz de purge, de dilution, d'inertage Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Utilisation en laboratoire Applications alimentaires
Utilisations déconseillées	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	info@multigas.ch

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers Gaz sous pression (Gaz comprimé)

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Argon 98% - Hydrogène 2%

MTG.....

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410 + P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Argon	(N° CAS) 7440-37-1 (N° CE) 231-147-0 (N° index) – (N° enregistrement) --	98%	Press. Gas (Comp.) ;H280
Hydrogène	(N° CAS) 1333-74-0 (N° CE) 215-605-7 (N° index) – (N° enregistrement) --	2%	Flam. gas 1 ;H220 Press. Gas (Comp.) ;H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit

3.2. Mélanges

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....

En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
En cas de contact avec la peau	Pas d'effets néfastes attendus
En cas de contact avec les yeux	Pas d'effets néfastes attendus
En cas d'ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie
Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
Produits de combustion dangereux	Donnée non disponible

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz
Assurer une ventilation adéquate
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

-

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Argon	7440-37-1	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Hydrogène	1333-74-0	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....
8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité recommandées pour la manipulation des bouteilles
Norme EN 166 - Protection individuelle des yeux

Protection de la peau Portez des gants de travail lorsque vous manipulez des conteneurs de gaz
Norme EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques

Protection respiratoire Un appareil respiratoire autonome (SCBA) ou un appareil respiratoire à pression positive avec masque doivent être utilisés dans une atmosphère pauvre en oxygène

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

• État physique à 20°C / 101.3kPa	Gaz
• Couleur	Incolore
Odeur	Sans
Seuil olfactif	-
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur [20°C]	Donnée non disponible
Pression de vapeur [50°C]	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative, liquide (eau=1)	Donnée non disponible
Densité relative, gaz (air=1)	1,35

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....

Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Non-inflammable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire	39.19 g/mol
Température critique [°C]	Donnée non disponible
Densité relative, gaz	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Pas de réaction avec des matières communes dans des conditions sèches ou humides
 Pour plus d'informations sur la compatibilité des matériaux : voir ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Donnée non disponible
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagénicité des cellules	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par inhalation	Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Evaluation	Sans risque
-------------------	-------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse
Emballages contaminés	Le produit qui n'a pas été utilisé doit être retourné au fournisseur dans son cylindre d'origine
Code OMoD	16 05 05 Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1956	1956	1956

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ COMPRIMÉ, N.S.A., (Argon, Hydrogène)	COMPRESSED GAS, N.O.S., (Argon, Hydrogen)	COMPRESSED GAS, N.O.S., (Argon, Hydrogen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Etiquetage

**ADR/RID
IMDG
IATA**


2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

14.4. Groupe d'emballage
**ADR/RID
IMDG
IATA**

-

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID	Non
IMDG	Non
ICAO-TI / IATA-DGR	Non

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 9/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 11/2021
Argon 98% - Hydrogène 2%		MTG.....

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
Abréviations et acronymes	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables</p>

Argon 98% - Hydrogène 2%
MTG.....

à ces substances.

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

UN : United Nations - Nations Unies

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3
Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide